

chelins, courant, et non pas vingt-cinq louis, courant, comme ci-devant; et que le montant entier du fonds social de la dite banque, en comprenant celui qu'il lui a été permis de former par l'acte en dernier lieu mentionné, avec ensemble tous ses biens et propriétés actuelles, sera censé être de trois cent soixante-quinze mille louis courant, et non de cinq cent mille louis courant, comme ci-devant. 5 10

Les délais pour souscrire au nouveau fonds autorisé par les 10 et 11 Vict. ch. 116, et pour en parfaire le paiement, seront prorogés.

Proviso: application des actes précédents.

II. Et qu'il soit statué, que les délais limités pour prendre, souscrire et payer en entier les actions dans le fonds additionnel dont la création est autorisée par la seconde section du dit acte passé dans la session tenue dans les dixième et onzième années du règne de sa majesté, et intitulé, "*Acte pour permettre à la banque de la cité d'augmenter son fonds social,*" seront et sont par le présent étendus et prorogés, comme suit, savoir: le délai fixé pour souscrire les actions additionnelles, sera prorogé jusqu'au premier jour de mai, mil huit cent cinquante-quatre, et celui pour parfaire le paiement des dites actions, jusqu'au premier jour de mai, mil huit cent cinquante-sept; Pourvu toujours, que toutes et chacune les dispositions et conditions contenues dans l'acte en dernier lieu mentionné, ainsi que dans le dit acte passé dans la session tenue dans les quatrième et cinquième années du règne de sa majesté, intitulé, "*Acte pour étendre la charte de la banque de la cité et pour augmenter son capital,*" relatives à la souscription et au parfait paiement du fonds mentionnés dans le dit acte, seront et sont par le présent expressément déclarées s'étendre et s'appliquer aux actions additionnelles autorisées par l'acte en premier lieu mentionné dans cette section. 15 20 25 30 35 40

III. Et qu'il soit statué, que nonobstant toute chose contenue dans aucun des actes précités, tous les directeurs actuels de la dite banque sortiront d'office à la première assemblée générale annuelle des actionnaires d'i-

Tous les directeurs actuels sortiront d'office à la prochaine élection.